

[Text]

bound for transboundary rivers, through the Alaska panhandle at least. Under the terms of the treaty, Canada may be guaranteed 50 per cent to 75 per cent of what we may produce on those rivers. Is that not again an admission that Canada is willing to forgo all of their salmon, or at least part of the salmon that we are raising in our rivers, for the benefit of the Americans? What is your comment on the transboundary rivers?

• 1010

**Mr. Hewison:** No, there is some misunderstanding there. In the Panhandle, what the agreement calls for is that Canada will have entitlement of 50 to 75 per cent of fish which spawn in Canadian waters. That does not mean we will fish them in Canadian waters. We will get an entitlement, and that will go into a pot; what we call an equity pot. Right now the equity pot is about 4 million salmon in favour of the U.S. The question arises, if we do not fish them in the Panhandle, if we do not fish them in the Stikine and the Taku, then where are we going to be able to fish them? Where are we going to be able to make up that shortfall?

In fact, what has happened is that we have cut back. We have agreed to cut back our fisheries in the Canadian sections of the Panhandle. I am practically prepared to make a prophecy here that Canada will concede that point to the U.S. They are determined that we will not have a fishery in our own waters of any sizable proportions—in the headwaters of the Stikine and the Taku and the other Panhandle streams. And to date Canada has been retreating on that question.

**Mr. Miller:** About the Stikine and the Taku, I understand B.C. Packers Ltd. have recently indicated that they are not interested in that fishery this year—the fishery that was set up on the river itself. Do you have any information regarding that—if that is not an abdication of that fishery right at this moment?

**Mr. Hewison:** I wonder if I could get Mr. Mike Darnell to comment on that question. He is more familiar with that.

**The Chairman:** Mr. Darnell.

**Mr. Mike Darnell (Northern Representative, United Fishermen and Allied Workers' Union):** It is correct, B.C. Packers Ltd. have announced that they are not prepared to go into that fishery again this year, citing as a reason that they will not receive a subsidy from the federal government. That became news to us only several days ago, while we were here in Ottawa.

In the case of the Taku, we went in there in 1979 originally, and B.C. Packers Ltd. was the sole company involved in the area. We put 17 fishermen in that particular area. Each one of them was guaranteed the right to fish 200 feet of gill-net, which in this case was around 5 1/4-inch mesh size. When we added the length of gear together, there were 17 of our fishermen with 200 feet apiece on the one end of the river, the Canadian end. On the American side of the river and the inlet, they had 40 west coast gill-nets operating at about 300 fath-

[Translation]

très peu de saumon, du moins pour ce qui est de l'Alaska. Selon ce traité, le Canada pourrait obtenir une garantie de 50 à 75 p. 100 de ce que nous produisons sur ces cours d'eau. Cela ne démontre-t-il pas, encore une fois, que le Canada est prêt à renoncer à tout son saumon, ou au moins à une partie des saumons que nous élevons dans nos cours d'eau, en faveur des Américains? Quels commentaires avez-vous à faire à ce sujet?

**M. Hewison:** Non, il y a un malentendu. Dans l'enclave, l'accord prévoit que le Canada aura droit de 50 à 75 p. 100 des poissons qui fraient dans des eaux canadiennes. Ceci ne veut pas dire que nous allons les prendre dans des eaux canadiennes. Nous aurons un droit, et ceci sera mis dans un fonds commun. Pour l'instant, ce fonds commun est en faveur des États-Unis par quelque quatre millions de saumons. On peut se demander, si nous ne les prenons pas dans l'enclave, si nous ne les prenons pas dans le Stikine ou le Taku, où est-ce que nous allons pouvoir les prendre? Où est-ce qu'on va pouvoir combler cette lacune?

En effet, ce qui s'est passé, c'est que nous avons fait des réductions. Nous avons consenti à réduire nos pêcheries dans les secteurs canadiens de l'enclave. Je suis presque prêt à prédire devant vous que le Canada va concéder ce point aux États-Unis. Ils sont résolus à ce que nous n'ayons pas une pêcherie d'une grandeur considérable dans nos propres eaux—dans le cours supérieur du Stikine et du Taku et d'autres cours d'eau de l'enclave. Jusqu'ici, le Canada a cédé du terrain sur cette question.

**M. Miller:** En ce qui concerne le Stikine et le Taku, je crois savoir que B.C. Packers Ltd. ont dit récemment qu'ils ne s'intéressent pas à ce secteur cette année—la pêcherie qui a été établie sur le fleuve lui-même. Avez-vous des renseignements à ce sujet—est-ce que, oui ou non, ceci constitue une renonciation à ce droit de pêche à ce moment-ci?

**M. Hewison:** Est-ce que M. Mike Darnell pourrait faire des remarques à ce sujet? Il s'y connaît mieux que moi.

**La présidente:** Monsieur Darnell.

**M. Mike Darnell (représentant du Nord, Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés):** Vous avez raison, B.C. Packers Ltd. ont fait savoir qu'ils ne sont pas prêts à faire usage de cette pêcherie encore cette année, leur raison étant qu'ils ne recevront pas de subvention de la part du gouvernement fédéral. Nous n'avons appris cela qu'il y a quelques jours, pendant que nous étions à Ottawa.

En ce qui concerne le Taku, nous y avons commencé nos travaux en 1979, et B.C. Packers Ltd. était la seule société qui y était active. Nous avons introduit 17 pêcheurs dans la zone. Chacun avait la garantie de pouvoir utiliser 200 pieds de filets maillants qui, dans ce cas-ci, avaient une grandeur de maille de 5 1/4 pouces. En faisant le total de tout le matériel, il y avait 17 de nos pêcheurs, avec 200 pieds chacun à un bout du fleuve, le bout canadien. Du côté américain du fleuve et dans la crique, ils avaient 40 filets maillants de la côte ouest, à une